

# Nos crédits certifiés Label Bas Carbone

Le Ministère de la Transition écologique a lancé en 2019 le **Label Bas Carbone**, pour permettre aux entreprises de financer des projets en France ayant vocation à **réduire les émissions de CO<sub>2</sub>**.

Le Label Bas Carbone permet entre autres de soutenir des projets forestiers en France, pour du **boisement** (création de forêts) ou du **reboisement** (restauration de forêts).

## La mise en place d'un projet LBC avec EcoTree

Développement & Certification	Financement & contractualisation	Suivi du projet
Identification des besoins du projet (espèces concernées, contexte climatique)  Définition du plan de gestion et garantie de la pérennité du projet  Quantification CO2 et labellisation du projet par le <b>Ministère de la Transition Écologique</b> .	<b>Contrat tripartite</b> entre l'entreprise, EcoTree et le propriétaire forestier  Mise en place du <b>plan de gestion durable</b>	<b>Suivi</b> des travaux de plantation & aménagement par nos forestiers : mises à jour délivrées tous les trimestres de N+1 à N+5, puis une fois par an.  <b>Accompagnement</b> dans la vérification des crédits carbone à N+5 et délivrance du certificat

